

16 décembre 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 16 décembre 2010 à 20h00.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

Les membres du conseil étant tous présents, il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Michel Fortin.

ACHAT PHOTOCOPIEUR

Il est proposé par Marco Laplante et adopté à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à procéder à l'achat d'un photocopieur couleur multifonction (imprimante, télécopieur, scanneur) au coût de 4110\$.

CONTRIBUTION CHAMBRE DE COMMERCE POUR SITE WEB

Sur proposition de Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité, il est résolu que la Municipalité Saint-Frédéric donne une contribution financière au montant de 2000\$ à la Chambre de Commerce pour défrayer une petite partie des coûts de mise en place du site internet de la Municipalité et de la Chambre de Commerce.

VERSEMENT POUR DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que le conseil verse un montant de 6494.56\$ à la Chambre de Commerce dans le cadre du développement résidentiel.

VARIA

La soudeuse au garage ne fonctionne plus. Robert Nadeau se fera donner des prix pour la remplacer.

Julie Simard avise le conseil que celle-ci ne pourra plus se présenter aux assemblées de la Régie Intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante pour une période de quelques mois dû à des obligations personnelles. Le conseil décide de ne pas remplacer celle-ci pour l'instant.

La Municipalité de Saint-Séverin n'a pas donné leur accord au passage des vtt dans leur rang St-Olivier, ce qui fait que l'autorisation de passage que le conseil leur avait accordée dans le rang St-Olivier et le rang St-Pierre ne servira pas pour l'instant.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Carl Lessard à 20h30.